

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat intitulé "Pensons à l'environnement" de Mme Josette Gaille et consorts

Nyon, le 16.02.2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le postulat intitulé "Pensons à l'environnement" s'est réunie le jeudi 14 janvier 2016 à 20h00. Tous les membres de la commission étaient présents.

La discussion a débuté avec une première intervention de la conseillère communale et postulante Josette Gaille. En tant que membre du bureau, elle a expliqué que le volume de papier destiné aux documents envoyés aux conseillers communaux est très important. Cette utilisation massive du papier a son prix non seulement en francs (4'000 CHF rien que pour les frais de port, avec parfois des enveloppes à 5 CHF lorsque le nombre de documents est important), mais aussi en nombres d'heures de travail pour photocopier et mettre sous pli les enveloppes (en moyenne 40 heures de photocopie et 4 heures de mise sous pli selon le postulat).

Face à cet état de fait, la solution envisagée par les postulants consiste à allouer un montant forfaitaire pour l'achat d'une tablette (ou autre) par les conseillers intéressés (cf. postulat). Parallèlement, les documents devraient être proposés par défaut sous forme électronique, tout en permettant sur demande l'envoi des versions "papier". Le postulat demande également la création d'un extranet, c'est-à-dire d'un espace de travail dédié au dépôt des documents adressés aux conseillers et intégré au nouveau site internet de la ville. Mme Gaille a également proposé en début de discussion de n'envoyer les documents volumineux (par exemple des annexes "couleur" importantes comportant des plans de construction) qu'aux chefs des groupes représentés au Conseil.

1. Réflexions de la commission

Le débat a tout d'abord porté sur le nombre potentiel de conseillers intéressés par l'octroi d'un forfait destiné aux tablettes. Selon les postulants, seules 18 personnes reçoivent actuellement les documents de manière électronique. Dix-huit autres conseillers reçoivent les documents électroniquement et en version papier.

Un membre de la commission a d'emblée relativisé la vocation écologique du postulat. D'après lui, le papier écologique recyclé permet déjà de diminuer nettement le gaspillage et que le volet écologique de la proposition n'est qu'un aspect de la problématique. Il constate que la proposition des postulants a avant tout une vocation pratique au niveau du travail du Bureau et des activités du Conseil.

D'après un commissaire, deux questions devront être posées : premièrement, il faut se demander qui possède déjà un appareil électronique et qui serait d'accord de l'utiliser. Deuxièmement, il faudrait déterminer qui serait intéressé par le concept et qui n'a pas d'appareil électronique.

L'idée de mener un sondage auprès des membres du conseil a été soulevée par quelques conseillers communaux, mais un commissaire s'est demandé ce qui pourrait être réellement fait à partir d'un tel sondage : à son avis, même si, par hypothèse, 50% des conseillers étaient prêts à abandonner la version papier pour se tourner vers un appareil électronique, il faudrait tout de même mettre en place un nouveau système pour les appareils (forfaits, cours d'utilisation, aides en cas de problèmes) tout en maintenant l'envoi des documents par papier pour 50 autres conseillers. Le même commissaire doute de l'efficacité d'un tel "double système".

D'après deux autres commissaires, ce seront les questions logistiques qui prendront à leur tour du temps, car la nouveauté informatique amènera avec elle toute une série de problèmes techniques qui coûteront également en temps et en *consulting* (auprès du fournisseur ou des services de la ville).

L'une des postulantes estime que le chiffre théorique de 50% de conseillers utilisant uniquement des tablettes serait autant de travail en moins pour le bureau. Néanmoins, la commission dans son ensemble constate que nous vivons actuellement une période de chevauchement entre l'usage du papier et la lecture électronique des documents. Plusieurs commissaires ont relevé que l'usage du papier est encore fortement ancré dans les habitudes de travail. Par exemple, les documents sont fréquemment annotés à la main lors des commissions ou des séances du conseil.

La commission s'accorde également pour écarter tout projet qui imposerait la version électronique des documents aux conseillers ou qui rendrait plus difficile l'accès à la version papier.

La question du type d'appareil a également été abordée. La commission a estimé que les tablettes sont effectivement pratiques pour lire des documents, mais qu'elles ne sont pas adaptées à la modification ou à la création de documents. Un ordinateur portable serait nettement plus efficace dans le cadre des travaux du conseil, car il pourrait servir non seulement en plénum, mais aussi en séance de commission et dans le cadre de la rédaction de documents.

Un commissaire constate que les prix des tablettes ou des ordinateurs portables ne font plus obstacle à leur utilisation pour la majorité des consommateurs. C'est plutôt la méthode de travail qui va freiner une personne à utiliser un tel appareil, si elle est par exemple habituée à prendre des notes à la main. Les autres commissaires partagent ce constat.

2. Propositions de la commission

Dès lors, il est ressorti des débats de la commission que la commune doit, dans un premier temps, inciter les conseillers à utiliser l'informatique dans le cadre de leurs travaux. L'objectif serait ainsi de rendre plus attractive l'utilisation de l'informatique pour les conseillers travaillant déjà avec un ordinateur ou une tablette, tout en encourageant les utilisateurs du papier à faire la transition. Dans cette optique, plusieurs pistes ont été identifiées par les commissaires afin de poser des "conditions cadres" attractives d'utilisation de l'informatique.

2.1 Meilleure promotion du "tout informatique"

Premièrement, la commission attend de la commune une amélioration de la communication autour de la possibilité d'utiliser exclusivement l'informatique (ci-après le "tout électronique") dans le cadre des activités du conseil. Concrètement, la possibilité du "tout électronique" (la plupart des commissaires ont découvert cette option à la lecture du postulat...) doit être mise en valeur. De plus, des conseils d'utilisation des ressources électroniques pourraient être donnés aux membres du conseil. Par exemple, on pourrait encourager les conseillers à passer à un ordinateur portable ou à la tablette tout en donnant une liste de modèles adaptés aux travaux du conseil. De même, des astuces facilitant le travail informatique des conseillers pourraient être publiées.

2.2 Extranet dédié aux conseillers communaux

Ensuite, parallèlement à l'amélioration de la communication, la commission souhaite que l'accès aux ressources informatiques soit facilité dans le cadre de l'amélioration du site internet de la ville de Nyon. La commission juge donc utile la création d'un extranet lié au futur site internet afin de réserver un espace de travail dédié aux conseillers communaux. Ces derniers pourraient y trouver les différents documents actuellement envoyés par la poste ou compressés sous *Dropbox*.

2.3 Report du débat sur l'allocation de montants forfaitaires

A ce stade, il est important de noter que la commission n'exclut pas pour autant l'idée d'un forfait destiné à l'achat d'appareils électroniques. Elle considère néanmoins que cette proposition pourra être débattue une fois que les ressources informatiques auront gagné en attractivité et qu'une demande suffisamment importante viendra du conseil pour changer de système. Pour l'instant, dans le cadre d'une période de chevauchement entre l'informatique et le papier, cette dernière condition ne semble pas encore remplie. Il est d'ailleurs possible et même souhaitable que le passage à l'informatique se fasse sans aides financières, c'est-à-dire par le changement des habitudes de travail des conseillers. D'où l'importance de "conditions cadres" favorisant la transition des personnes intéressées vers l'utilisation d'un appareil électronique.

3. Conclusion

La commission est sensible à la masse de papier envoyée aux conseillers communaux et au travail du Bureau. Si l'allocation de montants forfaitaires pour l'achat d'appareils électroniques semble prématurée, la création d'un extranet réservé au Conseil ainsi que le renforcement de l'attractivité des ressources informatiques doivent être concrétisés afin de faciliter l'utilisation d'appareils électroniques par les membres du Conseil communal. A terme, le volume de papier envoyé aux conseillers devrait diminuer avec le changement des méthodes de travail des conseillers. Dès lors, si la lettre du postulat n'a pas été pleinement retenue, son esprit a été respecté par les propositions formulées par la commission à l'attention de la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat intitulé «Pensons à l'environnement »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de renvoyer le postulat "Pensons à l'environnement" à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

ALTIERI Luigi
BÜRKI Véronique
COLOMB Jacky
DE PINHO Helder
GAILLE Josette
MARTINET Franck
MIÉVILLE Michèle
CARENZA Marco, président et rapporteur

